Habilitation électrique BE BS Initial

Conformément à l'Article R4544-10 du Code du Travail, l'employeur doit s'assurer, avant de délivrer l'habilitation, que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. La NF C18-510 prévoit un recyclage du personnel formé tous les 3 ans.

DATES
8 et 9 février 2027
8 et 9 mars 2027 • 5 et 6 avril 2027 • 10 et 11 mai 2027 • 7 et 8 juin 2027 • 6 et 7 septembre 2027 • 4 et 5 octobre 2027 • 8 et 9 novembre 2027 • 6 et 7 décembre 2027

DURÉE
2 jours (14 h)
8h30–12h • 13h30–17h

EFFECTIF
4 à 12 stagiaires

TARIF
350 €
net par personne

LIEU
En centre • en entreprise ou à distance (nous consulter)

FINANCEMENT
Plan de Développement des Compétences • Personnel

PRÉ-REQUIS
Aucun prérequis particulier n'est exigé

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne qui doit effectuer des travaux d'ordre non électrique dans des locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité des opérations conduisant à un changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation, ou de l'alimentation électrique d'un matériel conformément à la NFC 18-510

CONTENU

Module Tronc Commun n° 1

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant tension, résistance
- Principes de base en électricité
- Connaissance des risques
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie
- Lire et exploiter un titre d'habilitation

Module BE/BS

- Citer les limites de l'habilitation (autorisation et interdits)
- Citer les moyens de protection individuels et leurs limites d'utilisation
- Identifier le Chargé d'exploitation électrique et le Chargé de travaux
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Enoncer les fonctions des matériels de condamnation
- Respecter les instructions données par le Chargé d'exploitation électrique
- Rendre compte de son activité
- Rédiger les documents applicables
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à 48 heures ouvrées avant la date de début de formation.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, afin d'évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation ou vous orienter le cas échéant vers les organismes appropriés, merci de prendre contact avec Philippe Mosnier à l'adresse pmosnier@vaucluse.cci.fr

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Nos salles disposent d'une connexion Wifi. Elles sont équipées de mobiliers, tableau, vidéo projecteurs, paperboard, deux d'entre elles sont des salles informatiques avec des PC faisant l'objet de maintenances et mises à jour régulières au niveau du matériel et des logiciels. La taille de ces salles est adaptée à l'effectif accueilli que nous limitons volontairement pour permettre une réponse personnalisée aux attentes de chacun.

Remise d'un support stagiaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.

Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire.

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Fiche d'émargement par demi-journée co-signée par chaque stagiaire et l'intervenant(e).
- Questionnaire d'appréciation individuel complété par chaque stagiaire à l'issue de la formation.
- Auto positionnement à l'entrée et à la fin de la formation pour mesurer l'évolution des connaissances.
- Évaluation formative réalisée tout au long de la formation.
- Attestation de formation remise à chaque stagiaire à l'issue de la session mentionnant le résultat de l'évaluation des compétences acquises.
- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant. Si cet avis est favorable, un titre d'habilitation prérempli est également remis.

INTERVENANT

STÉPHANE HERMEL • Electricien pendant 30 ans.

Formateur depuis 10 ans.

ENCADREMENT

AURÉLIEN AURAND • 04 90 23 77 01

SATISFACTION

100 % de réponses à l'enquête de satisfaction.

93,81 % de nos clients ont été satisfaits de cette formation au 31 décembre 2025.

NOTRE CENTRE

Formation continue CCI Vaucluse
Campus – BP 20660
84032 Avignon Cedex 3
04 90 23 77 01

INSCRIPTION

Formulaire en ligne sur la page de la formation :
campus.vaucluse.cci.fr › Hygiène Sécurité Environnement

Contact : 04 90 23 77 01